des marchandises qui arrivent au soi-disant port de Winnipeg et de Saint-Boniface ou en sont expédiées. La commission assure aussi la surveillance des rivières qui baignent Winnipeg et Saint-Boniface, de même que les municipalités avoisinantes, afin d'empêcher que personne ne s'y noie. J'ai été déçu d'apprendre, il y a quelques jours, que le conseil municipal de Winnipeg s'est trouvé incapable d'augmenter la subvention versée à cette commission; c'est dire que, l'été prochain, elle ne sera pas en mesure d'accomplir sa besogne plus efficacement. On pourrait encore régler ce point, je pense. Je veux souligner qu'en elle-même, la commission est importante en raison de la tâche très utile qu'elle accomplit dans notre région. Comme je l'ai dit au début, elle est assez importante pour que l'ensemble des dispositions qui en forment la constitution soit codifié. J'espère qu'il est encore possible de le faire, au lieu de suivre une méthode fragmentaire.

M. L. Langlois (adjoint parlementaire au ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne dirai qu'un mot pour répondre à l'honorable député. La proposition qu'il a formulée l'autre jour a fait l'objet d'un examen minutieux et nous en sommes venus à la conclusion que, même si une codification pourrait être souhaitable, nous ne pouvons donner suite à ce vœu pour l'instant, car alors il nous faudrait prendre la même initiative à l'égard de toute autre loi se trouvant dans le même cas.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'observations à formuler sur le bill, car il présente un intérêt local. Je poserai toutefois une question à l'adjoint parlementaire: puisque la commission comprend 7 membres, sauf erreur, combien d'entre eux représentent des municipalités et combien sont nommés par le gouverneur en conseil?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'adjoint parlementaire réponde à la question? Ayant déjà parlé, en effet, il a perdu son droit de parole.

Des voix: Convenu.

M. Goode: Je pose donc la question au ministre des Transports (M. Marler.)

L'hon. M. Marler: Si je comprends bien, tous les membres en sont nommés par les municipalités.

M. Knowles: En effet.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3° fois, est adopté.)

[M. Knowles.]

CODE CRIMINEL

amendement tendant à mettre la loi en vigueur le $1^{\rm er}$ avril 1955

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice) propose la troisième lecture du bill nº 242 portant modification du Code criminel.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 3° fois et adopté.)

LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MODIFICATIONS RELATIVES AUX CATÉGORIES, AUX COMMISSAIRES ADJOINTS ET AUX TRAITEMENTS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose la 2° lecture du bill nº 245 tendant à modifier la loi sur les grains du Canada.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à ce stade-ci du débat pour formuler une dernière protestation contre la nomination de M. Loptson à la Commission des grains et contre l'adoption de la mesure qui relève les traitements des commissaires.

Un long débat s'est déjà poursuivi au sujet des circonstances qui ont entouré cette nomination et, à mesure qu'il progressait, on a pu constater de plus en plus nettement qu'elle était uniquement politique. C'est déjà fort mal mais, comme on ajoute dans la mesure projetée une disposition visant à relever les traitements, la Chambre a parfaitement raison de voter contre l'adoption du bill et de s'élever contre la nomination, à cause des circonstances qui l'entourent.

Plus tôt au cours du débat, le ministre a dit que lorsqu'il a arrêté son choix d'un titulaire, il ne savait pas quelles étaient les opinions politiques de la personne en question. Plus tard il a dit qu'il avait en effet découvert ses liens avec une autre figure politique bien connue mais, juste au moment de la nomination. Plus tard encore, le ministre a dit que les honorables députés de notre groupe s'opposaient à ce que des libéraux soient nommés pour faire partie de ces commissions. Comme je l'ai déjà dit, je ne trouve absolument rien à redire aux affiliations politiques des membres des commissions gouvernementales, mais je crois qu'en désignant ces titulaires, le Gouvernement devrait se fonder sur la compétence des candidats et sur les vœux des organisations agricoles intéressées. Ces nominations ne devraient sûrement pas se fonder sur des affiliations politiques.

Une nouvelle parue dans le *Star-Phœnix*, de Saskatoon, le vendredi 18 mars, confirme ce que notre groupe a prétendu, c'est-à-dire